



**Municipalité de la
Commune de Duillier**

**Préavis N° 7/2017
au Conseil communal**

Arrêté d'imposition 2018

Délégué municipal

Monsieur Michel Peytregnet

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

En préambule, il convient de rappeler que le budget 2017 prévoit un excédent de charges de CHF 185'724.-- et que les comptes 2016 se sont soldés par un excédent de recettes de CHF 368'915.85.

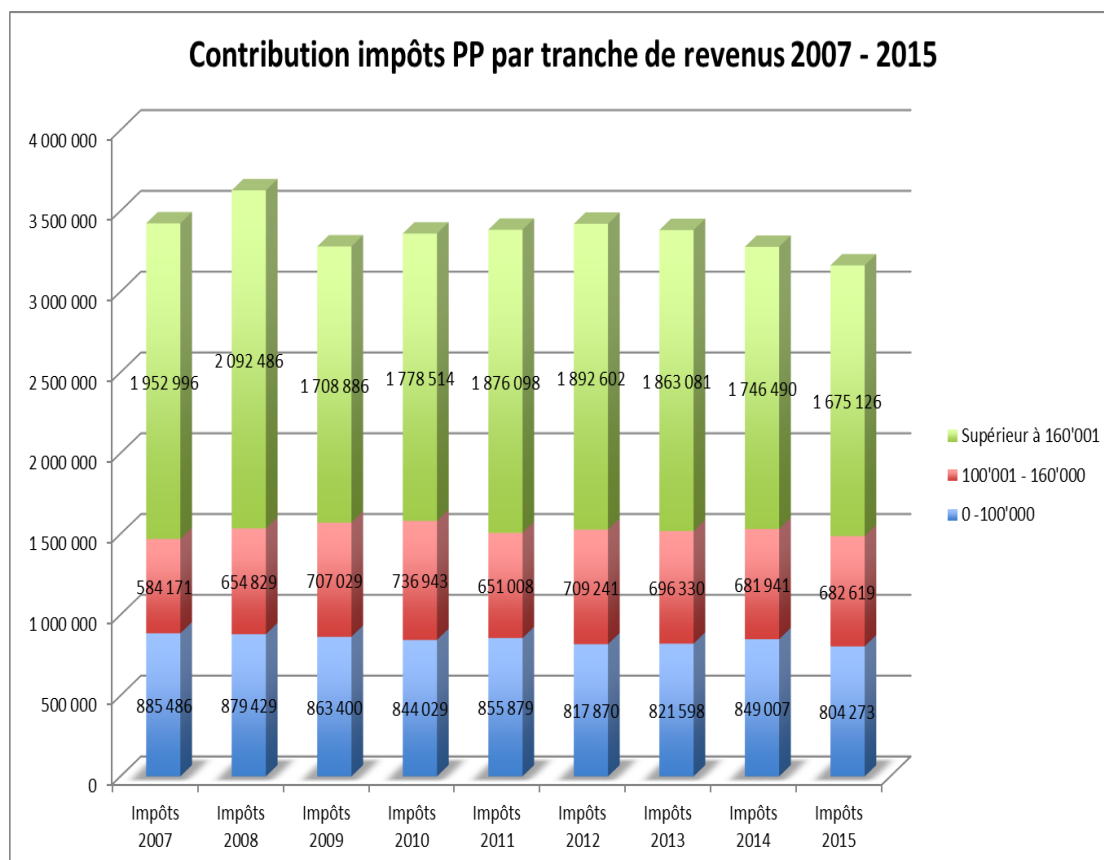
Comme mentionné dans le préavis sur les comptes 2016 nous nous attendions à devoir compléter nos acomptes de la péréquation 2016, calculés sur la base de nos rentrées fiscales 2014, d'env. KCHF 35. Cette prévision était malheureusement significativement sous-évaluée puisque l'Etat nous a réclamé un solde sur la péréquation 2016 de CHF 289'762.-- dont la majorité provient de la facture sociale de l'Etat qui a passé de 710 millions à plus de 740 millions (env. plus 5 %).

Ce complément à payer sur la péréquation 2016 vient relativiser notre résultat comptable 2016 et pèsera pour autant sur le résultat de l'exercice 2017.

2. Revenus fiscaux

Nous vous soumettons ci-dessous un graphique démontrant l'évolution des revenus fiscaux pour Personne Physique (Impôts sur le revenu et la fortune) par tranche de revenus. Les statistiques 2016 ne sont malheureusement pas encore disponibles au moment de la rédaction de ce préavis. Il est à noter également que cette statistique ne correspond pas aux impôts encaissés par année comptable, mais qu'elle correspond aux années de taxation.

Toutefois, cette statistique nous permet de constater que la segmentation de nos contribuables est très stable et qu'env. 11 à 12 % de nos contribuables contribuent à env. 50 % de nos revenus.



3. Constats

Après quelques années d'incertitudes par rapport au contexte économique, l'économie Suisse s'est montrée résiliente malgré la votation sur l'immigration, le contexte géopolitique tendu et la force du Franc Suisse. Nous pensons que l'économie mondiale ainsi que celle de la Suisse ont passé le plus dur et sommes confiants que l'embellie économique mondiale constatée sur les premiers 6 mois de 2017 devrait se confirmer en 2018 aussi en Suisse.

En conclusion et malgré des recettes diminuées au niveau des émoluments liés aux permis de construire à cause du Plan de Zone Réservée (PZR) et le fait que la révision de la péréquation cantonale pourrait peser de 2 à 6 points d'impôts supplémentaires sur nos comptes à partir de 2018/2019, nous espérons pouvoir maintenir l'équilibre de nos comptes pour les années à venir avec un taux d'imposition inchangé.

4. Pour terminer

Au vu de ce qui précède nous recommandons au Conseil Communal de maintenir les taux d'imposition à leurs niveaux actuels.

5. Conclusions

Au vu de ces éléments et, compte tenu des présentes explications, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

- vu le préavis municipal N° 7/2017 relatif à l'arrêté d'imposition 2018,
- vu le rapport de la commission de Gestion et des Finances,
- ouï les conclusions du rapport de la commission précitée,
- attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

le Conseil communal de Duillier décide

1. d'adopter le préavis municipal N° 7/2017 relatif à l'arrêté d'imposition 2018,
2. de fixer l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques, l'impôt dû par les étrangers, l'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales ainsi que l'impôt minimum sur les recettes brutes et les capitaux investis des personnes morales qui exploitent une entreprise à 66 % de l'impôt cantonal de base,
3. de maintenir les autres impôts et taxes à leur niveau actuel, selon détail figurant dans le formulaire officiel annexé.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 21 août 2017, pour être soumis au Conseil communal de Duillier.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic



Jacques Mugnier



Le Secrétaire



Andres Zähringer

Annexe : Formulaire Arrêté d'imposition 2018